



Bureau communautaire

Procès-verbal des délibérations du jeudi 3 décembre 2015 à 18h

Espace Ariane à Neuves-Maisons

Étaient présent(e)s : Stéphane **BOEGLIN** _ Jean-Marie **BUTIN** _ Pascal **DURAND** _ Jean-Luc **FONTAINE** _ Dominique **GOEPFER** _ Marie-Louise **KADOK** _ Daniel **LAGRANGE** _ Filipe **PINHO** _ Patrick **POTTS** _ Pascal **SCHNEIDER** _ Marie-Laure **SIEGEL** _ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s : Jean **LOPES** _ Etienne **THIL** _ Hervé **TILLARD** _ Florence **WAZYLEZUCK**

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	27 novembre 2015
<u>Date d'affichage</u> :	11 décembre 2015
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	16
<u>Nombre de présents</u> :	12
<u>Nombre de votants</u> :	12
<u>Secrétaire de séance</u> :	Thierry WEYER

Le président ouvre la séance à 18h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 5 novembre 2015

2. Désignation d'un secrétaire de séance

3. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2015_ 161	Finances	FISAC tranche 3 – Attribution d'aides
2015_ 162	Finances	Plateforme de rénovation énergétique - demande de subvention
2015_ 163	Finances	Renouvellement d'une ligne de trésorerie
2015_ 164	Finances	Souscription d'une ligne de trésorerie
2015_ 165	Finances	Acceptation d'indemnités de sinistre – budget transport
2015_ 166	Finances	Répartition des charges entre budgets (personnel)
2015_ 167	Finances	Répartition des charges entre budgets (frais divers)
2015_ 168	Finances	Versements du budget principal aux budgets annexes
2015_ 169	Finances	Dégrèvements sur factures d'eau

1. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 5 novembre 2015

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Thierry WEYER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

3. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2015_161

Rapporteur :

Jean-Luc FONTAINE - Vice-président chargé du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture

Objet :

FISAC tranche 3 – Attribution d'aides

Lors de sa réunion du 2 novembre 2015, le comité de pilotage FISAC a approuvé l'attribution d'aides directes aux entreprises dans le cadre des travaux réalisés par des commerçants/artisans du territoire répartis suivant 2 axes :

- **AXE 1** : Renovations de vitrine, accessibilité, mise en sécurité,
- **AXE 2** : Aménagements intérieurs, acquisition de matériels professionnels.

Les participations financières des intervenants s'établissent comme suit :

- **AXE 1** : Etat 23,82 % - Région Lorraine 15 % - CCMM 11,18 % des dépenses subventionnables,
- **AXE 2** : Etat 23,82 % - CCMM 26.18 % - La Région, dans le cadre d'autres fonds de subvention, peut intervenir sur la partie acquisition de matériels professionnels. Dans ce cas, le taux de participation de la CCMM sera minoré en proportion.

Comme pratiqué sur les 2 tranches précédentes, la CCMM avance les parts Etat et Région.
Le bureau communautaire est invité à approuver les aides attribuées.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** le versement des aides au titre du fonds d'aide FISAC aux investissements des commerces selon les modalités précisées au titre du tableau en annexe

- **autorise** le président à signer toute pièce relative à la présente délibération.

Entreprise	Commune	Projet	Montant des travaux			Aide F3AC prévisionnelle maximum			Rqpe
			Axe 1	Axe 2	TOTAL HT	Axe 1	Axe 2	TOTAL	
LE FOURNIL DES SAVEURS	Bainville sur Madon	Matériel de production	0 €	25 000 €	25 000 €	0 €	12 500 €	12 500 €	Plafond de dépenses Eventuelle aide Région en déduction part CCMM
AUX DELICES DE CAMILLE	Neuves-Maisons	Rénovation de façade + aménagement intérieur	25 310 €	68 730 €	94 040 €	7 500 €	12 500 €	20 000 €	Plafond de dépenses sur les 2 axes Axe 2 : Eventuelle aide Région en déduction part CCMM
LE BON ACCUEIL	Richardmémil	Rénovation intérieur (plafond) + Sécurité	1 444 €	20 517 €	21 961 €	722 €	10 288 €	10 980 €	
CAVES GILLES SARL	Richardmémil	Rénovation façade et agencement intérieur	10 038 €	23 849 €	33 887 €	5 019 €	11 925 €	16 944 €	
WILMAN TRATEUR	Neuves-Maisons	Enseigne et travaux intérieurs	2 559 €	6 754 €	9 313 €	1 280 €	3 377 €	4 657 €	
TABAC - PRESSE - LOTO - PMU	Richardmémil	Travaux intérieurs et matériel de présentation	0 €	14 260 €	14 260 €	0 €	7 130 €	7 130 €	
LINTINGRE	Neuves-Maisons	Acquisition d'un nouveau four et d'une chambre de pousse Enseigne, Façade, Mobilier	0 €	25 000 €	25 000 €	0 €	12 500 €	12 500 €	Plafond de dépenses sur axe 2 Eventuelle aide Région en déduction part CCMM
ZALM - CHEVEUX D'ANGE	Neuves-Maisons	Enseigne	1 003 €	0 €	1 003 €	502 €	0 €	502 €	
LA PAUSE CLOP	Neuves-Maisons	Enseigne, sécurité et aménagement intérieur	1 482 €	2 254 €	3 735 €	741 €	1 127 €	1 868 €	
LES OCCASIONS DU DRESSING	Neuves-Maisons	Enseigne et travaux intérieurs	188 €	3 024 €	3 212 €	94 €	1 512 €	1 606 €	
LE DECAPSULEUR	Pont Saint Vincent	Enseigne, façade et aménagement intérieur	2 141 €	223 €	2 364 €	1 070 €	112 €	1 182 €	
R ZEN	Neuves-Maisons	Rénovation de façade	1 749 €	0 €	1 749 €	875 €	0 €	875 €	
ECOREST	Messain	Enseigne	1 445 €	0 €	1 445 €	378 €	0 €	378 €	
LE CRIQUET	Charvigny	Rénovation de façade	15 000 €	0 €	15 000 €	7 500 €	0 €	7 500 €	
DATA LABCENTIER	FLAVIGNY SUR MOSELLE	Aménagement du laboratoire Matériel de production Signalétique + Surveillance	8 647 €	32 216 €	40 863 €	4 324 €	12 500 €	16 824 €	Plafond de dépenses sur axe 2
LES DOIGTS DE FEE	CHAUGNY	Enseigne commerciale + Outils de production	612 €	6 658 €	6 671 €	306 €	3 129 €	3 435 €	Axe 2 : Eventuelle aide Région en déduction part CCMM
			71 677 €	228 085 €	299 703 €	30 311 €	88 570 €	118 881 €	

DÉLIBÉRATION N° 2015_162

Rapporteur :
Patrick POTTS - Vice-président chargé de l'habitat et du logement

Objet :
Plateforme de rénovation énergétique - demande de subvention

Au printemps dernier, la Région Lorraine et l'ADEME ont lancé un appel à manifestation d'intérêt pour créer une plateforme de rénovation énergétique.

L'objectif de ces plateformes est de déclencher et soutenir des démarches proactives d'accompagnement complet des particuliers, de mobilisation des professionnels et d'engagement des financiers pour faciliter le passage à l'acte de rénover, avec un niveau de performance visant le niveau BBC et/ou concert des opérations liées directement à la lutte contre la précarité énergétique

Le pays Terres de Lorraine a présenté une candidature à travers 2 axes :

- Le soutien aux particuliers avec un parcours sécurisé de l'information à la réalisation des travaux
- La structuration de la filière économique pour constituer une offre de services de qualité et proposer une offre globale de la rénovation énergétique

Pour mener à bien ces projets, la mutualisation est au cœur de la démarche et le Pays a valorisé le travail partenarial mené avec les intercommunalités, l'ADSN, l'EIE et Terres de Lorraine Urbanisme (TDLU).

Aussi, l'axe relatif au soutien aux particuliers sera mené par la technicienne habitat énergie prévue dans le cadre de TDLU dont un mi-temps sera affectée à cette mission.

Sur cette base, le pays a été retenu comme lauréat par l'ADEME dès octobre 2015 et par le conseil régional de Lorraine en novembre dernier.

Pour mettre en œuvre cette plateforme, un poste à mi-temps de catégorie B est éligible aux subventions du conseil régional soit environ 16 000€ pour 2016.

Il est donc proposé de solliciter une subvention auprès du conseil régional au titre de la mise en œuvre de la plateforme de rénovation énergétique.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **sollicite** toute subvention auprès du conseil régional d'Alsace/Champagne Ardenne/Lorraine, dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique

- **autorise** le président à signer toute pièce afférente à cette présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2015_163

Rapporteur :
Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé des finances et de la mutualisation

Objet :
Renouvellement d'une ligne de trésorerie

La CCMM gère 3 lignes de trésorerie pour un total de 2 500 000 €, qui permettent de fluidifier son exécution budgétaire compte tenu du décalage entre les encaissements des recettes (notamment les subventions) et les décaissements des dépenses.

L'une de ces lignes, de 1 000 000 euros, arrive à échéance le 3 janvier 2016.
Une proposition est soumise en bureau pour la renouveler.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **décide** de souscrire auprès du Crédit Mutuel une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 1.000.000 € et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant maximum : 1.000.000 € :

- Durée : 1 an
- Index : EURIBOR 3 mois
- Marge : + 1,35 points
- Fonctionnement : autorisation de crédit
- Disponibilité et remboursement des fonds : au gré de la collectivité, dès signature du contrat
Le versement des fonds ainsi que les remboursements s'opéreront par virements
Possibilité de consolidation à l'échéance en un prêt à long terme aux conditions alors en vigueur
- Commission d'engagement : 0.15% soient 1 500 euros payables à la signature du contrat
- Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours, arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil
- Commission de non utilisation : 0.20% du montant non utilisé constaté quotidiennement et payable en même temps que les intérêts

- **autorise** le président à signer le contrat et toutes les pièces afférentes.

DÉLIBÉRATION N° 2015_164

Rapporteur :
Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé des finances et de la mutualisation

Objet :
Souscription d'une ligne de trésorerie

La CCMM gère des lignes de trésorerie qui permettent de fluidifier son exécution budgétaire compte tenu du décalage entre les encaissements des recettes (notamment les subventions) et les décaissements des dépenses.

Compte tenu de l'accroissement du besoin en fond de roulement lié aux projets en cours, une proposition est soumise en bureau pour souscrire une nouvelle ligne de trésorerie à hauteur de 1.000.000 €.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **décide** de souscrire auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 1 000 000 € et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant maximum : 1 000 000 € :

- Durée : 1 an
- Index : EONIA Flooré
- Marge : + 1,4 %
- Base de calcul : Exact/360
- Paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office
- Les intérêts sont payables selon la procédure du débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, au plus tôt le 6ème jour ouvré du mois civil suivant celui au titre duquel ils sont dus.
- Commission de non utilisation : 0.30% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours moyen des tirages effectués au cours de la période de calcul des intérêts (l'encours moyen est égal à la somme des encours journaliers divisée par le nombre de jours)
- Frais de dossier : 0.20% du montant de la ligne de trésorerie soit 2 000 €

- **autorise** le président à signer le contrat et toutes les pièces afférentes.

DÉLIBÉRATION N° 2015_165

Rapporteur :

Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé des finances et de la mutualisation

Objet :

Acceptation d'indemnités de sinistre – budget transport

L'assureur SMACL indemnise la CCMM à hauteur de 2 388 € pour un bris de pare-brise.
Il est proposé d'accepter l'indemnisation et d'autoriser le président à encaisser le chèque établi par l'assureur.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **accepte** l'indemnisation des sinistres sur le budget TRANSPORT par SMACL à hauteur de 2 388 €

- **autorise** le président à procéder à l'encaissement des chèques établis en conséquence.

DÉLIBÉRATION N° 2015_166

Rapporteur :
Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé des finances et de la mutualisation

Objet :
Répartition des charges entre budgets (personnel)

L'ensemble des charges de personnels de la collectivité est mandaté à partir du budget principal. Toutefois, les missions de certains agents relèvent totalement ou partiellement des attributions des budgets annexes.

La comptabilité analytique permet de déterminer précisément le montant des dépenses de personnel imputables aux budgets annexes.

C'est pourquoi, dans un souci de rigueur budgétaire et de juste évaluation du coût de chaque service, il est proposé de répartir les charges de personnels sur l'ensemble des budgets concernés afin de permettre le remboursement de ces charges des budgets annexes au budget principal.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **valide** la répartition des charges de personnel conformément au tableau ci-dessous.
- **autorise** le président à procéder aux versements des montants arrêtés par ces états.

Assainissement	Transport	Eau	Gestion Economique	ZAC
203 811,15	158 158,12	746 034,43	70 316,48	62 057,36

DÉLIBÉRATION N° 2015_167

Rapporteur :
Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé des finances et de la mutualisation

Objet :
Répartition des charges entre budgets (frais divers)

Certaines charges de la collectivité sont mandatées à partir du budget principal alors qu'elles concernent plusieurs budgets. C'est pourquoi, dans un souci de rigueur budgétaire et de juste évaluation du coût de chaque service, il est proposé de répartir ces charges sur l'ensemble des budgets concernés afin de permettre le remboursement de ces charges des budgets annexes au budget principal.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **valide** la répartition des frais divers conformément au tableau ci-dessous (en euros) :

Assainissement	Transport	Eau	Gestion Economique	ZAC
31 027,00	9 911,94	63 328,72	463,77	1 019,63

- **autorise** le président à procéder aux reversements des charges des budgets annexes vers le budget principal en conséquence.

DÉLIBÉRATION N° 2015_168

Rapporteur :

Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé des finances et de la mutualisation

Objet :

Versements du budget principal aux budgets annexes

Conformément aux crédits inscrits aux budgets, il convient d'autoriser le versement du budget principal vers les budgets annexes de valorisation des ordures ménagères, de la gestion économique et du transport.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **se prononce** favorablement au versement du budget principal conformément au tableau ci-dessous :

- au budget VOM de la somme de 300 000,00 € (versement en une fois)
- au budget économique de la somme de 410 000,00 € (versement en une fois)
- au budget transports de la somme de 800 000,00 € (versement en plusieurs fois)

DÉLIBÉRATION N° 2015_169

Rapporteur :

Stéphane BOEGLIN - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement

Objet :

Dégrèvements sur factures d'eau

Considérant que des problèmes d'ordre technique ont valu des consommations d'eau inappropriées à des usagers du territoire, il est proposé au bureau de se prononcer favorablement sur des dégrèvements.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **se prononce** favorablement sur les dégrèvements suivants :

Référence des rôles	Référence budget et titre	Montant du dégrèvement	Motif
2015 SOLDE MENSU MAI	budget eau - titre 205/2015	332,68 €	Fuite
2015 FACTURATION 1ER SEMESTRE	budget eau - titre 209/2015	209,03	Fuite sur raccord compteur

Le secrétaire,

Thierry WEYER



Le président,

Filipe PINHO

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2015_ 161	Finances	FISAC tranche 3 – Attribution d'aides
2015_ 162	Finances	Plateforme de rénovation énergétique - demande de subvention
2015_ 163	Finances	Renouvellement d'une ligne de trésorerie
2015_ 164	Finances	Souscription d'une ligne de trésorerie
2015_ 165	Finances	Acceptation d'indemnités de sinistre – budget transport
2015_ 166	Finances	Répartition des charges entre budgets (personnel)
2015_ 167	Finances	Répartition des charges entre budgets (frais divers)
2015_ 168	Finances	Versements du budget principal aux budgets annexes
2015_ 169	Finances	Dégrèvements sur factures d'eau

Signatures

Stéphane BOEGLIN		Patrick POTTS	
Jean-Marie BUTIN		Pascal SCHNEIDER	
Pascal DURAND		Marie-Laure SIEGEL	
Jean-Luc FONTAINE		Etienne THIL	Excusé
Dominique GOEPFER		Hervé TILLARD	Excusé
Marie-Louise KADOK		Florence WAZYLEZUCK	Excusée
Daniel LAGRANGE		Thierry WEYER	
Jean LOPES	Excusé		
Filipe PINHO			

